

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

A. DUFRASNE

Au sujet de la communication « Interaction des problèmes linguistique et économique en Belgique »

Journal de la société statistique de Paris, tome 104 (1963), p. 180-181

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1963__104__180_0

© Société de statistique de Paris, 1963, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

V

**AU SUJET DE LA COMMUNICATION
« INTERACTION DES PROBLÈMES LINGUISTIQUE
ET ÉCONOMIQUE EN BELGIQUE »**

Nous avons reçu du Directeur Général de l'Institut National de la Statistique à Bruxelles la lettre suivante que nous nous faisons un devoir de publier.

Monsieur le Secrétaire Général,

Mon attention a été appelée sur l'article publié dans le n° 4/5/6 du Journal de la Société de Statistique de Paris concernant l'interaction des problèmes linguistiques et économiques en Belgique et, plus spécialement, sur la discussion qui a suivi les exposés de MM. Becquet, Roland et Bourdon, et dont la synthèse figure à la page 131 de la publication susvisée.

Les allégations qui y sont énoncées d'une manière générale en ce qui concerne la relative faiblesse de la statistique belge et le retard qu'elle accuserait comparativement à celle des autres pays de la Communauté européenne, et particulièrement pour ce qui regarde les déficiences qui caractériseraient la statistique belge dans le domaine de la Comptabilité nationale m'apparaissent erronées.

Pour ce qui est du premier point, qu'il me soit permis d'observer que la Belgique communique à la C. E. E. les mêmes données que les autres pays et fait les mêmes enquêtes. Dans les réunions on ne constate pas que la Belgique serait plus arriérée que ses partenaires. Certes l'appareil statistique belge marque encore quelques faiblesses. Mais ailleurs tout n'est pas parfait non plus et, à mon sens, certaines statistiques belges sont même meilleures que celles d'autres partenaires de la C. E. E.

Pour ce qui est de la Comptabilité nationale, M. David se pose la question de savoir si l'on peut espérer que, dans un avenir proche, il existera pour la Belgique des séries relatives à ladite comptabilité.

En fait, ces séries sont publiées dans le Bulletin de Statistique de juin 1963 et dans le numéro 4 des études statistiques et économétriques.

L'on ne peut non plus affirmer que dans le souci de ne pas faire apparaître les divergences existant entre la Wallonie, Bruxelles et la Flandre..., le gouvernement belge masquerait ces différences en mettant en veilleuse la comptabilité générale du pays.

Au moment où avait lieu, au sein de votre société, la discussion dont il s'agit, l'Institut national de Statistique de Belgique avait déjà publié par région linguistique et par province des données sur :

- 1) le revenu (base : statistique fiscale, exercice 1960);
- 2) par branche d'activité l'output, l'input, la valeur ajoutée, les salaires, les investissements, le personnel occupé, le nombre d'établissements industriels (cfr. *Bulletin de Statistique* n° 4, 1962 et n° 3 1963 ou n° 4 des *Études statistiques et économétriques*).

Il me paraît par ailleurs aventuré de supposer que : « les milieux patronaux belges craindraient que la statistique ne découvre trop brutalement certaines déficiences de structure dans l'organisation économique du pays ».

En réalité, l'évolution du produit national belge peut être considérée comme

bonne : (à prix constants : 5,4 de 1959 à 1960; 3,2 de 1960 à 1961; 3,9 de 1961 à 1962 et 3,1 pour la période 1953-1962).

La croissance de l'économie belge, bien qu'elle ne soit pas des plus élevée au sein de la C. E. E. est aussi forte que celle des États-Unis et plus forte que celle du Royaume-Uni. On peut, dès lors, se demander si effectivement les milieux patronaux belges ont à cacher quoi que ce soit.

J'attacherais du prix, Monsieur le Secrétaire Général, à ce que la mise au point qui précède soit publiée dans un prochain numéro de votre journal. Je vous en remercie vivement à l'avance et vous prie d'agréer, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Directeur Général,

A. DUFRASNE